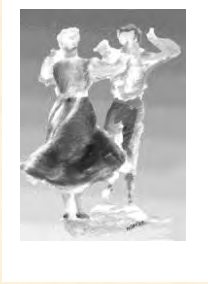


Fédération Nationale du Folklore Français

et sa section Européenne



# Us et Costumes

Nouvelle série - N° 25

## Sommaire :

- *Mode glazig (Bretagne) page 1*
- *Bretzel (Alsace) page 2*
- *Bonnes lectures page 3*
- *Les mariages en Creuse ... autrefois (Marche) page 4*
- *A propos d'hermines (Bretagne et Limousin) page 5*

## Mode « glazig »

On a donné le nom de « glazig » (« petit bleu ») à la mode masculine du pays de Quimper en Bretagne. Ce nom viendrait, dit la tradition, de l'achat massif par les tailleurs de drap bleu provenant des magasins militaires de Brest suite à l'effondrement de l'empire napoléonien sur les marchés de Quimper. La question est de savoir si l'adoption de cette couleur est apparue à cette époque ou est antérieure.

R. Y. Creston, dans son ouvrage « Le costume breton » qui fait aujourd'hui référence, nous en dit ceci : « Nous n'avons jamais prétendu que des vêtements de couleur bleue étaient totalement inconnus dans la région dite *glazig* au XVIIIe ou au début du XIXe siècle. Que certains hommes de cette région en aient porté, cela n'a rien d'impossible, mais il nous semble un peu hardi de tabler sur quelques preuves mal établies pour en tirer un jugement définitif. » René Yves Creston fait ici référence à certaines sculptures polychromes de la chaire de Locroran en mettant en évidence que rien ne prouve que les peintures utilisées soient antérieurs au XIXe siècle.

Nous nous appuyons donc sur d'autres documents d'archives, souvent ignorés des chercheurs, à savoir des inventaires après décès et des procès verbaux de justice ! Ces documents viennent de Pouldergat, aux alentours de Douarnenez qui, au début du XIXe siècle, appartenait à l'aire *glazig*.

Nous sommes le 20 floréal an XII (10 mai 1804). François Lesoualch, époux de Gabrielle Le Bescond, étant décédé, il est procédé à l'estimation de ses biens parmi lesquels nous notons :

- 8 pourpoints, dont 3 bleus et 2 bruns
- 4 gilets, dont un rouge
- Culottes brunes, une culotte de toile et fil, quatre culottes de toile
- 1 paire de guêtres brunes et 1 paire de toile
- 1 paire de bas de laine blanche, 2 paire de fil et laine, 1 paire blanche ...

Plus tard, après le décès de Gabrielle Horellou, l'officier décomptait :

- 2 capes noires
- 1 jupe et un justin d'étoffe brune
- 17 grandes coiffes
- 1 tablier couleur gorge de pigeon
- 1 justaucorps d'étoffe mordorée, un autre d'étamine noire
- Une jupe couleur lie-de-vin

Voilà de quoi nous faire une idée très colorée. Mais remontons encore dans le temps.

En juillet 1790, la constitution civile du clergé devait amener des troubles un peu partout en France et plus particulièrement en Bretagne. A Pouldergat, le clergé local refusa de prêter serment et un prêtre « jureur » fut nommé dans la paroisse. Mal accueilli par la municipalité, le département du Finistère prononça la dissolution du conseil municipal qui dut comparaître le 30 juin 1791 devant le tribunal. Les actes de cette comparution nous donnent une description des accusés :

Jean Friand, maire (48 ans) est vêtu d'un pourpoint bleu, d'un gilet blanc et d'une culotte de toile. Hervé Kervarec, procureur de la commune, âgé de 43 ans, porte également un pourpoint bleu, un gilet brun et une culotte de berlinge, de même que Nicolas Renevot (39 ans), officier municipal, qui comparait chapeau noir à la main. René Lucas, également officier municipal, porte lui aussi un pourpoint bleu, un gilet blanc et une culotte de toile. La liste peut encore s'allonger avec Thépault Le Castrec et Louis Tymen, également vêtus d'un pourpoint bleu. Seule la couleur du gilet diffère. Le 1<sup>er</sup> juillet, jour des interrogatoires, ils portent tous le même habillement mais ont tous, cette fois, le chapeau noir à la main.

On peut en conclure que la couleur bleue du pays *glazig* était bien présente avant la fin de l'époque napoléonienne. Une étude systématique de tous ces documents pourrait sans doute confirmer que la vente des toiles militaires bleues fut vraisemblablement une opportunité qui confirma une mode.

## BRETZEL

Qui d'entre nous ne connaît les bretzels, ces délicieuses petites pâtisseries apéritives évoquant l'Alsace. Le mot lui-même est alsacien, attesté en 1867 (*bredchdel* pour les Bas-Rhinois, *bradchdal* pour les Haut-Rhinois), venant de l'allemand *brezel* ou *laugenbrezel*. Mais d'où vient ce terme ?

Sous l'empire romain, les chrétiens confectionnaient, au moment du carême, une pâte spéciale à base de farine, de sel et d'eau (la graisse et les œufs étaient exclus). Ils lui donnaient la forme de deux bras croisés pour la prière. Ils appelaient ces petits pains « petits bras », en latin *bracelloe* (de *bracchium*, « bras », ou *bracellus*, « bracelet »). De ce mot latin, les Allemands en firent le terme *brezel* ou *prezel*.

Dans les villes, au Moyen Age, les *prezels* étaient distribués aux pauvres durant le carême.



# BONNES LECTURES

## Cap Caval (la revue du Pays Bigouden) – n° 29 – décembre 2012

Cette revue consacrée, entre autres, au patrimoine et aux traditions attire notre attention notamment par deux articles. L'un, dû à Jakez Cornou, concerne les bals et la danse. Il évoque en particulier les contraintes des pouvoirs civils et religieux envers les populations pour encadrer (et limiter) tout écart par rapport aux corps et donc aux esprits et à la mentalité.

Les danses par couples (dites *dansou kof a kof*, c'est-à-dire danses ventre contre ventre) étaient interdites par le clergé ; monseigneur Duparc, en 1931, menaçait de refuser l'absolution aux danseurs, musiciens, sans oublier ceux qui les accueillait : les cabaretiers.

Quant à Bernez Breton, il évoque des sonneurs prestigieux du pays bigouden : Hénaff de Pouldreuzig, et Boissel de Tréogat, à la charnière entre tradition et mode nouvelle.

## Lou Felibrige n° 274 de janvier – février 2013

Extraits du sommaire :

Editorial : Vœux de M. Jacques Mouttet, Capoulié du Félibrige : « .....malgré ses cent cinquante neuf ans, le Félibrige, vaillamment, continue de défendre et de diffuser notre langue et notre culture ; les félibres se rassemblent dans l'amitié, la joie et l'enthousiasme autour de nos valeurs, de la langue et des usages. » Le Capoulié rappelle que « pour poursuivre notre noble tâche, le Félibrige a besoin d'adhésions, d'écoute des hommes que nous élisons et qui tiennent entre leurs mains les décisions et le destin de nos régions, de notre pays tout entier. Tout seuls nous ne pouvons pas atteindre notre but, il est donc plus que nécessaire d'associer à l'idée le plus grand nombre pour faire entendre notre message vers le monde... »

L'écriture romane en Auvergne

Les Serments de Strasbourg, un texte occitan ? : dans cet article, Han Stroh membre associé du Félibrige écrit entre autres : « Pour les Français d'aujourd'hui, il va de soi que les Serments de Strasbourg sont le premier et le plus vieux texte français, en quelque sorte la naissance de la langue française. Or, Nithard, le chroniqueur à qui nous devons la transmission du texte, emploie le terme de « lingua romana ». C'est aussi le terme dont les Occitans au Moyen Age se sont servis pour désigner leur langue. Pourquoi l'occitan a-t-il été exclu de l'interprétation des Serments de Strasbourg ? » (article en français) ...

Vous pouvez commander la revue du Félibrige : "**Lou Felibrige**" à : Felibrige - Parc Jourdan - 8 bis Av. J. Ferry - 13100 Aix en Provence - Prix : 4 euros ; **Abonnez vous pour** : 1 an - 6 numéros : **22, 50 euros**. Établissez un chèque à l'ordre de : Felibrige. **Pour vous abonner, il n'est pas nécessaire d'être membre du Félibrige.** Courriel : [contact@felibrige.org](mailto:contact@felibrige.org) - Visiter le site : [www.felibrige.org](http://www.felibrige.org)

Attention : les articles sont écrits en langue d'oc.

## « Se marier en Bretagne » par Marthe Le Clech – Editions Bretagne d'Hier.

Cet ouvrage fait le tour de tout ce qui concerne le mariage : la quête du conjoint et les lieux de rencontre, les empêchements (et comment les lever), les mariages arrangés, ceux des militaires, les contrats, la dot et le trousseau, le barrage et droit d'entrée de la noce, les cérémonies, le contrat, le repas, ... Ce merveilleux ouvrage est en outre illustré de près de cinq cents images !

# LES MARIAGES EN CREUSE ... AUTREFOIS

Il est notoire que bon nombre de nos grands monuments français (entre autres) sont l'œuvre des compagnons marchois (voir notamment Martin Nadaud). Cette activité, plus que saisonnière, supposait un rythme de vie familiale très particulier. Nous en trouvons trace, parfois avec surprise, en regardant les registres paroissiaux de la Creuse.

Sous l'ancien régime, la majorité légale au mariage était fixée par l'église à 25 ans. Plus jeunes, les futurs devaient obtenir le consentement de leur père (ou tuteur). L'âge du mariage pouvait alors descendre à 15 ans pour les garçons et 13 ans pour les filles.

Cependant, on trouve en Creuse des mariages de garçons à partir de 11 ans, voire 10 ans et demi dans certains cas, avec des filles du même âge.

Les garçons, souvent fils de maçon, partaient avec leur père et oncles à l'automne. On les mariait donc très jeunes car souvent, vu le trajet et sa fatigue, ils restaient jusqu'à l'été suivant sur leur lieu d'activité. Un autre adulte partait alors de la Creuse à cette même époque (fin du printemps, début de l'été) pour relayer le père ou l'oncle, rentrant au pays pour les foins et les moissons, et surveiller le ou les plus jeunes restant sur le chantier.

Les garçons restaient ainsi souvent 4, 5, 6 ans ou plus à Paris, Lyon, ... sans revenir au « pays ». C'est pourquoi on les mariait (promettait) avant leur départ.

Parfois, on retrouve dans les registres paroissiaux un « second » mariage entre les jeunes époux vers l'âge de 16, 17 ou 18 ans confirmant le premier.

Il y avait deux migrations de maçons, charpentiers, scieurs de long durant l'année : une importante au début de l'automne et une seconde, de moindre envergure, au début du printemps. Dure vie à cette époque !



## a propos d'hermines



Lors de son élection le 28 janvier 2012, Héroïse Douguet nous a savamment parlé du drapeau breton, parsemé d'hermines, et du rapport plus ou moins légendaire avec la duchesse Anne. Mais force est de constater les nombreuses similitudes héraldiques entre les armes de la Bretagne et celles du Limousin. Est-ce le fruit du hasard ?

### Du côté de Dreux

Dans le régime féodal, l'aîné héritait du blason paternel. Mais les autres enfants devaient « briser » les armes: ils ajoutaient une brisure (un signe distinctif). Ainsi, les Dreux avaient pour blason un échiqueté avec une bordure.

Pierre Mauclerc (son surnom lui fut donné pour avoir renoncé à l'état religieux), cadet de la famille, a donc brisé le blason ancestral avec un franc quartier d'hermines. Il devait commencer à porter ces armoiries vers 1209. En 1214, Pierre Mauclerc est uni, à l'instigation du roi de France Philippe Auguste, à Alix de Thouars, héritière du duché de Bretagne : il devient le duc Pierre 1<sup>er</sup> de Bretagne. Son épouse n'ayant pas d'armoiries, le nouveau duc utilisera les siennes. C'est ainsi que les armes des Dreux arrivent en Bretagne.

### De la Bretagne au Limousin

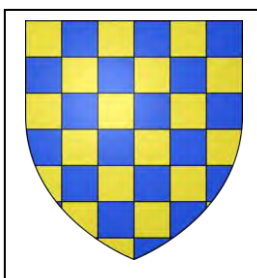
En 1275, Arthur de Dreux, futur Duc Arthur II de Bretagne, épouse Marie de Comborn, héritière de la vicomté de Limoges. A la mort de celle-ci en 1290, son fils, le futur Duc Jean III de Bretagne, devient, sous la tutelle de son père, le nouveau vicomte de Limoges, entérinant ainsi l'entrée du Limousin dans la famille ducale de Bretagne. Puis en 1314, Jean III, devenu Duc de Bretagne cède à son frère cadet Guy, déjà comte de Penthièvre, la vicomté de Limoges.

En 1316, le duc de Bretagne, Jean III, change d'armoiries : il retire l'échiqueté et la bordure. La brisure d'hermine devient les pleines armes du duc de Bretagne. Guy étant un cadet, ajouta une brisure aux armoiries familiales, en l'occurrence une bordure de gueules, laissant ainsi en héritage ses armoiries bretonnes brisées d'une bordure au Limousin.

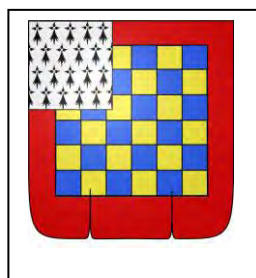
Ici se situe l'explication des armoiries limousines.

Pour aller plus loin, lire : « La mainmise des Bretons sur le Limousin Périgord 1274 – 1522 » de Claude-Youenn ROUSSEL aux éditions Guénégaud (ISBN 2850231126).

Dreux



Pierre Mauclerc



Limousin

